

ARBRE DE NOEL 2011



Affaire suivie par : Mme CHIMENTI

Fait à NICE, le 09 NOV. 2011

Les personnels père ou mère d'un ou plusieurs **enfants âgés de 0 à 14 ans** à la date du 31 décembre 2011 et entrant dans les catégories mentionnées ci-après sont invités à retirer :

- Une invitation pour participer à une matinée récréative prévue le 4 décembre 2011 au cours de laquelle un spectacle sera offert aux enfants en présence du Père Noël,
- Une carte cadeau pour chacun des enfants.

Catégories de personnels concernées : les personnels hospitaliers, contractuels, stagiaires, titulaires, les personnels en contrat aidé (contrat d'accompagnement à l'emploi ou contrat d'avenir) et les contrats d'apprentissage, père ou mère d'un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 14 ans à la date du 31 décembre 2011.

Où retirer l'invitation et les cartes cadeaux ?

Du 16/11/2011 au 13/01/2012 inclus

- Pour les personnels travaillant sur les sites de SAINT ROCH et l'ARCHET tous services sauf Pôle de Biologie : aux D.R.H. de site respectives, de 8 heures à 16 heures
- Pour les personnels travaillant sur le site de CIMIEZ tous services sauf Pôle de Biologie : DRH, Bureau 2.17, Palier 2^{ème} étage, Grand Hôtel - de 8 heures à 16 heures
- Pour les personnels travaillant sur le site de PASTEUR – UTS – Blanchisserie – Magasin Drap tous services sauf Pôle de Biologie: Service Social du Personnel CGOS – Bat J, 2^{ème} étage - tous les jours de 8 heures à 16 heures – vendredi jusqu'à 14 h 30 – NB : service fermé du 21 au 23 novembre 2011 et le 13 décembre 2011
- Agents partis courant 2011 et agents en congé de longue durée : DRH Grand Hôtel – Bureau 2.12 – de 8 h à 16 heures sauf mercredi
- UCP : distribution sur site
- GCS Hôpitaux Pédiatriques, agents travaillant sur le site de Lenval : de 7 heures 30 à 15 heures, bureau de Mme Letroublon, RSP, 8^{ème} étage – Tel 3592 (0492030592)

J'attire votre attention sur les points suivants :

- **vous munir d'une carte d'identité**
- **vous présenter personnellement** (il ne sera pas remis de cartes cadeaux à un collègue ou à un membre de la famille, ou plusieurs cartes cadeaux pour l'ensemble d'une équipe)
- **respecter la période prévue pour la distribution**

Le Directeur Adjoint
des Relations Humaines


Stéphanie TROMBETTA